

RÈGLEMENT

8^{ème} Edition des Plumes Phocéennes 24 & 25 février 2024

1. Le Juge arbitre principal sera Christophe Brouchon
2. Le tournoi est autorisé par la Ligue PACA et la FFBaD.
N° de dossier : 2300210
La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre à la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est ouvert aux licenciés minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans, classés dans les séries entre N2 et NC. Ils devront posséder une licence pour la saison en cours les autorisant à la compétition. Pour les minimes, le classement minimum autorisé est D7.
4. Les tableaux seront organisés par côte (CPPH), arrêtée à la date du **10 février 2024**, et constitués par séries (série 1, série 2...). L'objectif est d'obtenir des séries les plus homogènes possibles.
Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Cas particuliers : un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus. - Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.
Les paires qui auront un trop gros écart de côté entre les deux joueurs ne seront donc pas acceptées.
Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de regrouper les séries insuffisamment représentées.
5. Les Doubles Dames et Doubles Hommes se joueront le **samedi 24 février 2024**.
Les Doubles Mixtes se joueront le **dimanche 25 février 2024**.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableau (Mixte et Double, ou Simple et Double).
7. Les frais d'inscriptions sont de 20 € pour un tableau et de 23 € pour 2 tableaux.
Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité : Ordre d'arrivée de **l'inscription complète** (inscription + droits d'engagement effectivement réglés) ; Joueurs inscrits dans leur série de classement. Dans une paire, c'est la date de l'inscription complète du dernier joueur inscrit qui fera foi.
8. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, les matchs peuvent débiter une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions) sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.
9. Les organisateurs en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
10. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (minimum 2 raquettes, boisson, serviette, par exemple).
11. Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 pts dans chaque set et ainsi qu'entre chaque set mais ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1 min 40 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge arbitre de la salle.

12. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs et 1 conseiller. La configuration du gymnase étant particulière, merci de respecter le nombre de conseillers par terrain, 1 par joueur ou équipes. Les JA se réservent le droit d'interdire le conseil derrière les terrains si ces points n'étaient pas respectés.
13. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
14. Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement des arbitres (ou faisant office) seront proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).
15. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : YONEX - AEROSSENSA 20.
16. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté comme faute, sauf au service, un let toléré. Le filin touché sera annoncé également FAUTE dans l'échange et LET au service.
17. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon, le joueur pourrait être annoncé comme forfait volontaire pour son match.
18. En cas de forfait d'un participant, un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente. Le comité d'organisation pourra accepter un remplacement par une nouvelle inscription en cas d'absence de remplaçant sur liste d'attente, et ce pour le bon déroulement du tournoi.
19. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
20. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de « 3 minutes » pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
21. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs disposent de 3 minutes pour débiter leur match, ils devront tester leurs volants au début de ses 3 minutes (test des volants, échauffements et changements de tenues...).
22. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 m quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de(s) l'intéressé(e)s. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
23. Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge- Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
24. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents durant la compétition à l'intérieur ou aux abords du gymnase.
25. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.
26. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre au CPPH avec l'aide de Poona. **Le tirage au sort aura lieu le 17 février 2024.**
27. Les inscriptions complètes (inscription + paiement) devront être saisies avant le **09 février 2024 23h59** uniquement sur Badnet.
28. Passé ce délai les frais d'inscriptions seront remboursés sur présentation d'un certificat médical ou d'une attestation de travail.
Le joueur forfait ou blessé, **après le tirage au sort**, devra envoyer un justificatif maximum dans les 5 jours suivants la compétition à la Ligue PACA de Badminton :

* Par mail : competition@sudbad.fr
29. L'organisation se réserve le droit d'adapter les récompenses suivant le nombre d'inscrits.
30. Le nombre de joueurs est limité aux **250** premières inscriptions. (Nombre donné à titre indicatif dépendant du nombre

de participants dans chaque tableau)

31. Le Comité Organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de cette **8^{ème} édition des Plumes Phocéennes** en observant ce règlement particulier et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

BON TOURNOI A TOUS !

STADE MARSEILLAIS
— UNIVERSITÉ CLUB —

